https://affairesjuridiques.aphp.fr/textes/don-et-utilisation-des-elements-et-produits-du-corps-humain-produits-de-therapies-genique-et-cellulaire-et-produits-therapeutiques-annexes-titre-6-du-livre-2-de-la-1ere-partie-instituee-par-le-decr/
Don et utilisation des éléments et produits du corps humain : Produits de thérapies génique et cellulaire et produits thérapeutiques annexes (Titre 6 du livre 2 de la 1ère partie instituée par le décret n° 2003-462 du 21 mai 2003)
21/05/2003
PREMIÈRE PARTIE
PROTECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ
LIVRE II
DON ET UTILISATION DES ÉLÉMENTS ET PRODUITS DU CORPS HUMAIN
TITRE VI
PRODUITS DE THÉRAPIES GÉNIQUE ET CELLULAIRE ET PRODUITS THERAPEUTIQUES ANNEXES

Chapitre unique
Produits thérapeutiques annexes

Section 1 –

Définitions
Section 2 -

Autorisation préalable à la mise sur le marché des produits thérapeutiques annexes
Section 3 -

Suivi des produits thérapeutiques annexes